



Réunion Région et Conseils de développement

19 mai 2017





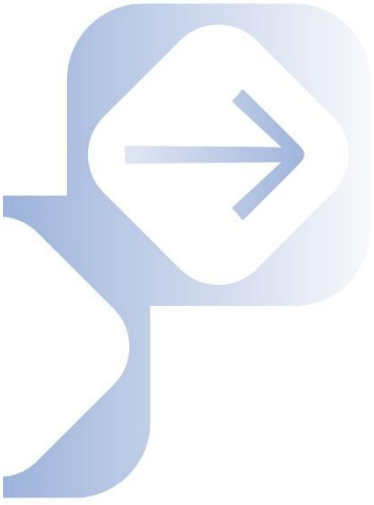
Sujets abordés



→ Actualités de la politique territoriale

- Les contrats de partenariat Europe/Région/pays
 - Modalités de la révision
 - Évolutions sur l'enveloppe Conseils de développement
- Le soutien à la politique de la ville et au renouvellement urbain
- Le soutien au dynamisme des centralités

→ La mise en œuvre de la Loi égalité et citoyenneté



Les contrats de partenariat





La révision 2017



→ Enveloppes projets

- De nouvelles enveloppes votées et péréquées en février
- Introduction d'un plafond de crédits en fonctionnement
- Une reventilation des reliquats arrêtés au 31/12/2017 pour tenir compte des mouvements territoriaux
- Le déblocage d'1/4 de la dotation dès 2017 (en anticipation de la révision)

→ Enveloppes ingénierie

- Une nouvelle enveloppe péréquée (sur la base de l'indice capacité des territoires)
- avec des plafonds annuels



La révision 2017



- Une structuration inchangée
- Une stratégie de développement à préserver mais un ajustement possible à la marge des « grandes priorités » de développement
- Une adaptation possible du cadre de mise en œuvre (type de bénéficiaires, de projets...)
- Diversité des projets éligibles, en fonction des stratégies locales
- Nouveauté : l'identification possible d'opérations structurantes et emblématiques pour le territoire, avec fléchage de crédits

→ Le calendrier de la révision 2017



→ 1^{er} semestre 2017 :

- établissement d'une proposition locale concertée (maires, conseils de développement...)
- Tro Breizh de Laurence Fortin avec les conseiller.e.s régionaux.ales référent.e.s pays à la rencontre des maires

→ **30 juin 2017** : transmission de la proposition à la Région cosignée par le pays et le Conseil de développement

→ **Automne 2017** : négociation entre le territoire et la Région

→ **fin 2017** : adoption par le Conseil régional des contrats révisés

→ Actualités du programme LEADER



→ Soutien préparatoire (préparation candidatures LEADER)

- Subventions notifiées
- Réception en cours des dossiers de paiement

→ Animation / fonctionnement des pays

- Instruction des dossiers en cours en vue d'une finalisation dans les meilleurs délais (avec rattrapage 2015-2016)
- Après instruction, 2d passage en CUP avant attribution de subvention
- Puis dossiers de paiements

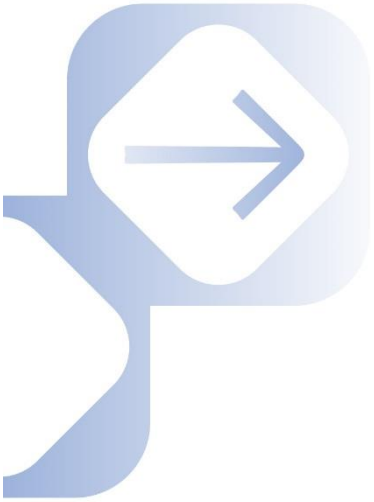
→ Projets

- Travail interne en cours au Conseil régional pour mise en service opérationnelle OSIRIS afin de permettre le démarrage instruction
- Courrier 20 février invitant à la levée de la suspension de la programmation

→ Evolutions des modalités de paiement de l'enveloppe animation des Conseils de développement

(courrier du 13 avril 2017)

- Paiement d'une avance de 80% après vote de la subvention
- Paiement du solde (20%) sur présentation du bilan d'activités l'année suivante
- Vérification de la concordance entre la demande initiale et le bilan avant attribution de la subvention de l'année suivante
- Subvention régionale: 80% maxi du budget du Conseil de développement



La politique de la ville et le renouvellement urbain



→ Le soutien aux Quartiers Politique de la Ville



→ Une mobilisation du droit commun sur les piliers de la politique de la ville

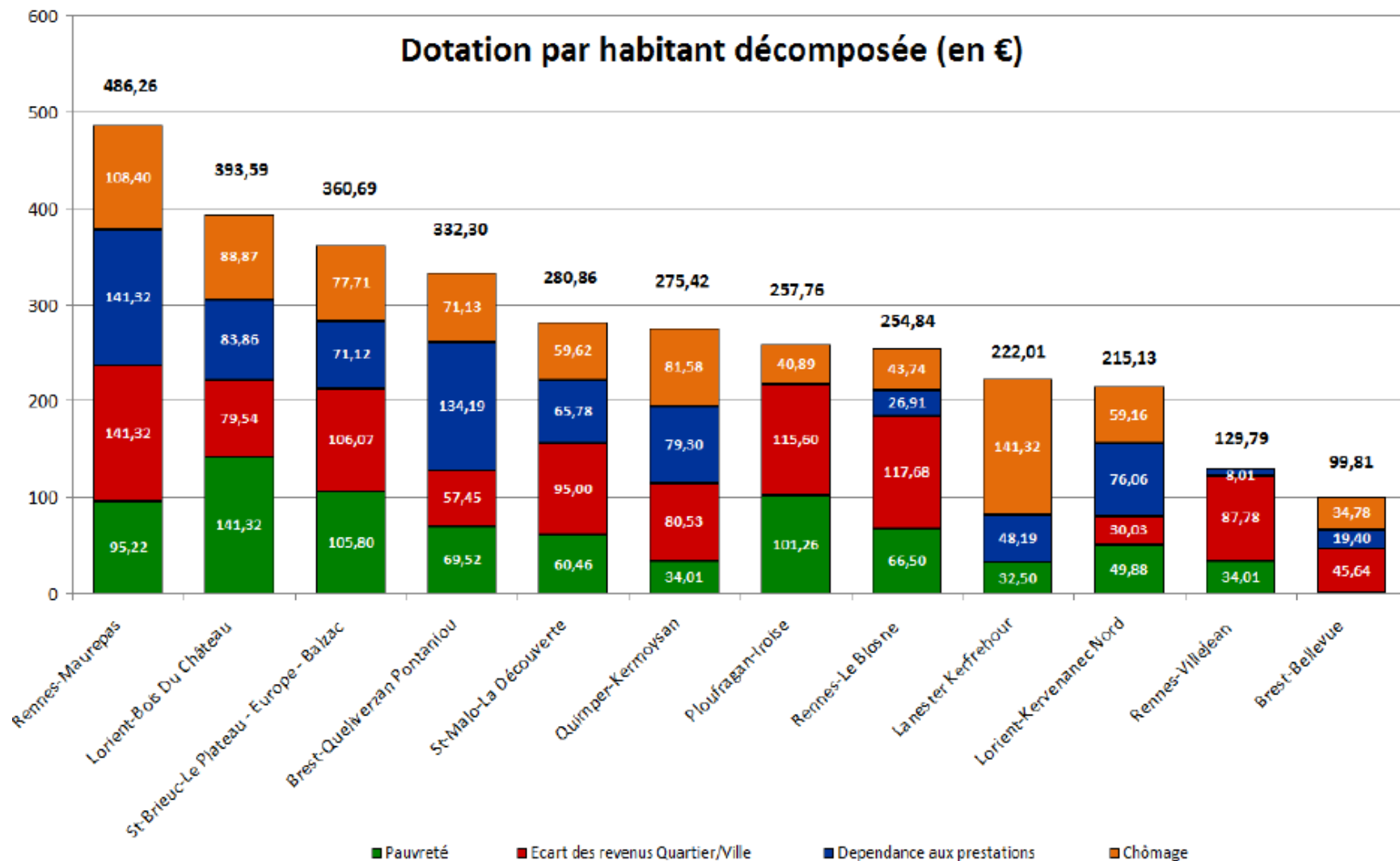
- La Région signataire des contrats de ville

→ Sur le renouvellement urbain

- Une mobilisation des contrats de partenariat
- Une **enveloppe dédiée depuis 2017** sur les QIN et QIR ANRU: 14M€ répartis selon la fragilité des quartiers
 - Taux de pauvreté dans les quartiers
 - Inégalités et écarts de revenu entre les habitant.e.s du quartier et ceux de la commune
 - Niveau de dépendance des populations aux prestations sociales
 - Proportion des demandeur.euse.s d'emploi depuis 1 an ou plus sur le quartier

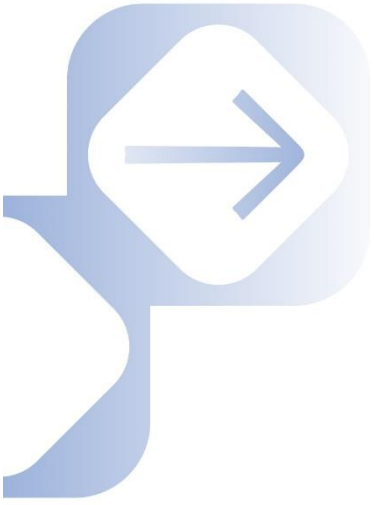


La répartition des crédits régionaux



Dotation « Renouveau urbain » consolidée par intercommunalité

Intercommunalité	Quartier	Dotation indicative / quartier	Dotation par intercommunalité
Brest Métropole	Brest-Bellevue	734 335 €	1 375 666 €
	Brest-Queliverzan Pontaniou	641 331 €	
Lorient Agglomération	Lorient-Bois Du Château	852 901 €	1 656 397 €
	Lanester- Kerfrehour	423 365 €	
	Lorient-Kervenane Nord	380 131 €	
Quimper Communauté	Quimper- Kermoysan	1 044 376 €	1 044 376 €
Rennes Métropole	Rennes-Le Blosne	2 874 808 €	7 171 078 €
	Rennes-Maurepas	3 132 952 €	
	Rennes-Villejean	1 163 319 €	
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Ploufragan-Iroise	257 245 €	1 746 172 €
	St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	1 488 927 €	
Saint-Malo Agglomération	St-Malo-La Découverte	1 006 311 €	1 006 311 €
Dotation globale		14 000 000 €	14 000 000 €



Le dynamisme des centralités



→ Les enjeux à travailler les centralités



→ Renforcer l'armature de la Bretagne

→ Développer des projets globaux, intégrés, co-construits (répondant aux besoins de la population, des acteurs socio-économiques) et animés

→ Un ensemble de problématiques à croiser : activités économiques, lien social, culture, patrimoine, habitat, espace public, services, transition écologique et énergétique, mobilités, accessibilité

→ Importance de réfléchir à l'économie générale du programme de centralité

→ La création de 2 nouvelles enveloppes dédiées aux centralités



- 2017-2020
 - 14 M€ pour les centres-villes (villes moyennes et petites)
 - 14 M€ pour les bourgs ruraux
- Un thème commun** pour renforcer l'armature urbaine et rurale, accompagner les transitions et mutations que vivent les territoires : besoin de lieux de sociabilité pour rompre l'isolement des personnes fragiles, favoriser l'autonomie des jeunes, des personnes âgées...
- 2 vagues, chacune dotée de la moitié des crédits
 - Dispositif complémentaire aux contrats de partenariat (ne pas exclure les centralités)

→ Un dispositif partenarial



→ 4 partenaires mobilisés

- La Région
- L'Etat
- La Caisse des dépôts
- L'Etablissement Public Foncier

→ Des relais : Bruded, pays, CAUE... et l'échange avec d'autres partenaires potentiels (Département, CCI...)

→ Les critères d'appréciation



- **La qualité du pilotage, de la gouvernance et de la co-production du projet** permettant la réponse aux besoins et aux usages des habitant.e.s et des acteurs socio-économiques
- **L'approche intégrée du projet** (pas uniquement espace public et commerce mais aussi économie et/ou habitat et/ou environnement et/ou lien social etc.)
- **La cohérence de la candidature**, notamment au regard des actions entreprises par les pouvoirs publics à différentes échelles : intercommunale, pays, départementale...

→ Calendrier



Lancement - appels à candidatures 2017

- 21/03/17 : lancement officiel
- 3/07/17 : date limite de dépôt des candidatures

Analyse des projets

- Automne 2017 :
Sélection des projets

Engagements

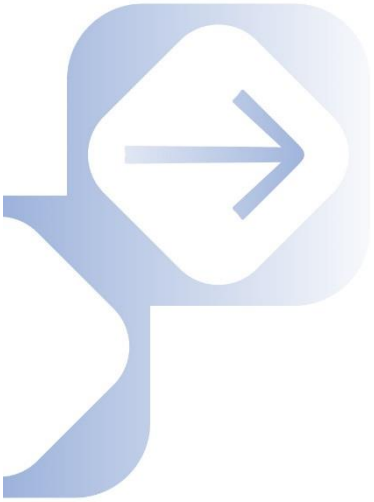
- A partir du 01/11/17 :
Signature des conventions d'engagements

Financement

- A compter de la signature des conventions, analyse et vote des subventions

Lancement - appels à candidatures 2018

- A compter de l'automne 2018



Les Conseils de développement & la loi égalité citoyenneté



→ Article 57 de la loi du 28 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté



« La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ».